

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 31 mars 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 07 avril 2025

### **TRANSPORTS ET MOBILITÉ - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À L'EXPÉRIMENTATION DE LIGNE DE CAR EXPRESS NIORT/LA ROCHELLE ENTRE LA CAN, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE, LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE SYNDICAT MIXTE NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITÉ**

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRAND, Florent JARRIAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Valérie VOLLAND.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Ségolène BARDET pouvoir à Florent SIMMONET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Florent JARRIAULT, Noémie FERREIRA pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Philippe TERRASSIN, Rose-Marie NIETO pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU, Nicolas ROBIN pouvoir à Sophie BOUTRIT, Mélina TACHE pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gérard LEFEVRE, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

#### **Titulaires absents :**

Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

#### **Titulaire absent excusé :**

Jean-Michel BEAUDIC.

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 7 AVRIL 2025

#### **TRANSPORTS ET MOBILITÉ - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À L'EXPÉRIMENTATION DE LIGNE DE CAR EXPRESS NIORT/LA ROCHELLE ENTRE LA CAN, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE, LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE SYNDICAT MIXTE NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITÉ**

Monsieur **Alain LECOINTE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 28 mai 2018 portant adhésion de la Communauté d'Agglomération du Niortais au syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités,

Vu la délibération du 24 juin 2024 proposant la signature de la convention de financement relative à l'expérimentation de la ligne de car express Niort <> La Rochelle,

Dans le cadre de l'expérimentation de deux ans, les partenaires de la ligne express 140E Niort – La Rochelle ont la volonté commune de faciliter la mobilité et l'intermodalité sur les territoires des agglomérations.

À ce titre, la Région et les Communautés d'Agglomération de Niort et de La Rochelle ont fait le choix de mettre en place un accord d'acceptation tarifaire à destination des usagers des réseaux urbains Tanlib et Yélo leur permettant d'utiliser la ligne 140E Niort – La Rochelle à l'intérieur du ressort territorial des deux agglomérations, avec un titre urbain.

Pour le territoire de Niort Agglomération, l'accès au réseau urbain Tanlib étant gratuit, la Région s'engage à accepter gratuitement tout usager sur la ligne routière régionale 140E Niort – La Rochelle, dès lors qu'il réalise **un trajet à l'intérieur du ressort territorial** de la Communauté d'Agglomération du Niortais à savoir entre les arrêts suivants :

- NIORT – Pôle Universitaire
- NIORT – Pôle Atlantique
- NIORT – Henri Sellier
- BESSINES – Mude
- BESSINES – Ebaupin
- MAUZE SUR LE MIGNON – Place Tombouctou

La mise en place de cette acceptation tarifaire existant déjà sur l'ensemble des lignes routières régionales desservant le territoire de Niort Agglomération, cela permettra une harmonisation des modalités tarifaires quelle que soit la ligne régionale.

Les Communautés d'Agglomération du Niortais et de La Rochelle participant au financement de l'exploitation de la ligne 140 E, aucune compensation financière ne leur sera demandée par la Région en contrepartie de l'acceptation des usagers des réseaux urbains Yélo et Tanlib sur la ligne 140E Niort – La Rochelle. L'accord d'acceptation tarifaire avec les réseaux Tanlib et Yélo sur la ligne 140E Niort – La Rochelle s'exerce donc à titre gratuit.

Concernant le réseau Tanlib, le présent avenant sera applicable dès le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités techniques et financières de l'acceptation tarifaire sur la ligne 140E Niort – La Rochelle.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le texte de l'avenant n°1 à la convention, joint à la présente délibération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer cet avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Alain LECOINTE**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**